

ON S'ABONNE :
 à Cahors, bureau du Journal,
 chez A. LAYTOU, imprimeur,
 ou en lui adressant franco un mandat
 sur la poste.

PRIX DE L'ABONNEMENT :
 LOT, AVEYRON, CANTAL,
 ZE, DORDOGNE, LOT ET-GARONNE,
 TARN-ET-GARONNE :
 Un an 46 fr.
 Six mois 9 fr.
 Trois mois 5 fr.
AUTRES DÉPARTEMENTS :
 Un an, 20 fr. ; Six mois, 11 fr.
 L'abonnement part du 1^{er} ou du 16
et se paie d'avance.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISANT LES MARDIS ET SAMEDIS

M. HAVAS, rue J.-J. Rousseau, 3, et MM. LAFFITE-BULLIER et Co, place de la Bourse, 8 sont seuls chargés, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

PRIX DES INSERTIONS

ANNONCES
 25 centimes la ligne.
RÉCLAMES
 50 centimes la ligne.
 Les Annonces et Avis sont reçus
 à Cahors au bureau du Journal
 rue de la Mairie, 6, et se paient
 d'avance.
 — Les Lettres ou paquets non
 affranchis sont rigoureusement re-
 fusés.

L'ABONNEMENT
se paie d'avance.
 Cahors, imp. de A. LAYTOU rue de
 la Mairie, 6.

L'acceptation du 1^{er} numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un renouvellement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

Les Annonces Judiciaires et Légales seront insérées, en 1868 :

Pour l'arrondissement de Cahors, dans les journaux : Les annonces judiciaires : dans le journal le *Courrier du Lot*.
 Les annonces administratives : dans le journal le *Journal du Lot* (qui insérera, en outre, des extraits des
 annonces judiciaires et administratives des arrondissements de Figeac et de Gourdon).

Pour l'arrondissement de Figeac, dans les journaux : (Annonces judiciaires et administratives), le *Echo de
 Quercy*, le *Mémorial*. Pour l'arrondissement de Gourdon : (Annonces judiciaires et administratives), dans
 le journal le *Gourdonnais*.

Le Journal du Lot publiera désormais, à titre de renseignement, un Bulletin sommaire des Annonces judiciaires de l'Arrondissement de Cahors.

Cahors, le 8 Février 1868.

BOURSE DE PARIS.

	Rte 3 p. 0/0	4 1/2 p. 0/0
Du 6 février.....	68 80	100 »»
Du 7.....	68 65	100 »»
Du 8.....	68 85	100 »»

BULLETIN.

Le Corps législatif a adopté par 215 voix contre 7, l'article 1^{er} du projet de loi sur la presse, c'est en quelque sorte la substance du nouveau système, qui remplace libéralement le régime discrétionnaire.

L'article 2, qui règle le mode de publication a été également adopté. Sur l'article 3, qui réduit le timbre à 5 centimes dans les départements de la Seine et de Seine-et-Oise, et à 2 centimes dans les autres circonscriptions; de nombreux amendements se sont produits; ils ont tous été rejetés.

Le *livre rouge* a été présenté aux délégations hongroise et autrichienne. Cet exposé examine les questions allemande, romaine et d'Orient. Et d'abord l'Autriche affirme les sentiments de concorde et d'amitié qu'elle nourrit envers la Prusse et l'Italie. Dans les deux premières questions, elle a gardé la plus stricte neutralité. Mais le document officiel constate ce fait important qu'à Berlin et à Munich, sous l'impression du danger d'une guerre européenne, on a tourné sérieusement les regards vers l'Autriche.

Toujours, d'après cette pièce, une corvette autrichienne a été envoyée à Civita-Vecchia pour la protection des nationaux autrichiens. La France d'abord méfiante a été satisfaite des explications données. Enfin, l'entrevue de Salzbourg a fourni l'occasion aux gouvernements Autrichien et Français de s'entendre sur certains points fondamentaux dans la question d'Orient.

Le roi Victor-Emmanuel est retourné aujourd'hui à Florence.

La Chambre italienne a voté tous les chapitres du budget de la justice. La commission a réduit à 34 millions les dépenses du budget de la marine.

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

du 8 février 1868.

UNE FEMME VINDICATIVE

Roman historique Suédois.

PAR RIDDERSTAD.

CHAPITRE XI.

L'INTERVENTION DE FRÉDÉRIC-LE-GRAND.

(Suite).

Quelle sanglante offense pour la fière et très-susceptible sœur de Frédéric-le-Grand !
 Dans une réponse pleine de dignité, le roi prit la défense de la reine et déclara qu'elle était prête à sacrifier pour ses fidèles sujets, non-seulement ses bijoux, mais généralement tout ce qu'elle possédait; qu'elle allait provisoirement séparer les diamants de l'État de ses propres; et qu'elle considérait comme sa propriété particulière ceux qu'elle avait reçus à Berlin au moment de leur mariage.
 Les Etats protestèrent contre cette distinction. Néanmoins la reine ne fit réintégrer dans le trésor que
 Sa reproduction est interdite.

Les vaisseaux la *Navarre*, l'*Orenoque* et l'*Albatros* sont arrivés à Civita-Vecchia; ils embarqueront très prochainement deux escadrons de cavalerie et une batterie d'artillerie. Le corps expéditionnaire sera ainsi réduit à une seule division.

Le roi d'Italie a prononcé un discours en réponse à une adresse de la municipalité de Turin qui le félicitait du mariage du prince Humbert. « J'ai voulu, a-t-il dit, que le mariage eût lieu à Turin, où mon père a accordé spontanément des institutions libres; où j'ai tiré l'épée pour l'indépendance nationale; où j'ai partagé les joies et les douleurs des citoyens, où enfin j'ai fait le serment solennel de maintenir et de protéger les libertés de la patrie. » Sa Majesté a exprimé l'espoir que la population turinoise, qui a aidé au bonheur de la patrie, n'aurait rien à envier à aucune autre ville d'Italie.

Peut-être verra-t-on dans ces dernières paroles une allusion à la création éventuelle de deux vice-royautés à Turin et à Naples. Quant à nous nous n'y croirons que quand nous l'aurons vu: ce ne sera pas, croyons-nous, de si tôt.

On s'est beaucoup occupé des récents changements survenus au Japon. La puissance jusqu'ici partagée entre le Taïcoun et le Mikado a été exclusivement donnée au Mikado. « Ce changement est dû à la généreuse initiative et au désintéressement sans exemple du Taïcoun, dit un document officiel. Le Taïcoun a mieux aimé rétablir l'unité du pouvoir, indispensable au bien-être du pays que de conserver une autorité contraire aux intérêts de sa patrie. » L'important est que les relations avec les gouvernements étrangers ne soient nullement atteintes par cette révision de la Constitution. Elles ne le seront pas.

Pour le bulletin politique : A. LAYTOU.

Dépêches télégraphiques

(Agence Havas).

Berlin, 5 février soir.

Le bruit court que plusieurs bâtiments de guerre de la marine de la confédération du Nord seraient chargés d'une expédition militaire au Japon.

Rome, 4 février, 6 h. 48 m. du soir.

Le journal de Rome publie le rapport adressé au Pape par le général Kanzler, pro-ministre des armes

les anciens diamants de la couronne.
 Cette divergence donna lieu à de nouvelles notes d'un ton de plus en plus amer, et l'inimitié réciproque fit chaque jour des progrès.

Les attaques directes contre la famille royale ne doivent pas faire perdre de vue un arrièreplan gros d'orages, nous voulons dire l'activité de la Commission, de nouvelles arrestations, des instructions judiciaires et des interrogatoires continuels, et la perspective d'arrêts pouvant frapper l'honneur, la liberté, et même la vie des prévenus.

La reine avait fait convoquer secrètement tous ceux sur lesquels elle croyait pouvoir compter avec certitude, le nombre n'en était pas grand; il avait encore diminué depuis l'ouverture de la Diète; cependant les comtes Hard et Brahe, le baron Horn, le capitaine Puke et d'autres personnages moins saillants répondirent à son appel.

Ce jour-là même, à la grande satisfaction de Louise-Ulrique, le roi de Prusse fit remettre au Sénat, par son envoyé à Stockholm, une note accentuée touchant la manière dont les Etats se permettaient de traiter sa sœur.

La reine brûlait d'apprendre quelle impression cette démarche ferait sur le parti des chapeaux. Ses intimes comprenaient également la haute importance d'être fixé à cet égard. Mais le moyen de surprendre, en quelque sorte, ce qui se passait dans le camp ennemi ?

Alors s'avança Puke, qui n'avait pas encore pris part à la discussion.

« Madame, dit-il, je vais me procurer les renseignements que V. M. désire.

sur la campagne de 1867. — Deux escadrons de cavalerie et une batterie d'artillerie montée, viennent de partir pour retourner en France. — Le général Dumont est arrivé.

Turin, 5 février soir.

Ce matin le prince Humbert a reçu en audience plusieurs municipalités et le préfet de la province qui lui ont présenté leurs félicitations.
 L'Opinion croit qu'il n'est pas exact que le gouvernement italien soit en négociations avec la France en vue du rétablissement de la convention de septembre. Elle ajoute que cette convention ne serait que la base de négociations tendant à établir un *modus vivendi*.

Florence, 6 février.

La *Nazione* annonce qu'après leur mariage le prince Humbert et la princesse Marguerite viendront rester un mois à Florence. Leurs Altesses iront ensuite visiter les principales villes de l'Italie.

La Canée, 1^{er} février.

L'outrage dont l'établissement des révérends pères capucins a été récemment l'objet de la part de quelques Musulmans, vient d'être réparé d'une manière éclatante. La croix et le mât de pavillon ont été relevés publiquement; les coupables sont sous la main de l'autorité qui compte leur infliger un châtement sévère.

Madrid, 5 février.

On assure de bonne source qu'il n'est pas certain que la reine d'Espagne ait offert au Pape une légion espagnole, organisée sur le modèle de la légion d'Antibes.

Revue des Journaux

CONSTITUTIONNEL.

On lit dans le *Constitutionnel*, sous la signature de M. Paulin Limayrac :

« Quand l'Empereur, avec cette hardiesse d'initiative qui ne se sépare jamais de la sagesse et de la prévoyance, écrivit la lettre du 19 janvier il réalisait, en les devançant, les espérances de la France libérale. En votant aujourd'hui, par 215 voix contre 7, l'art. 1^{er} de la loi sur la presse, le Corps législatif s'est associé énergiquement à la pensée de l'Empereur.

« Ce vote, destiné à un grand retentissement fait disparaître toutes ces incertitudes qu'exagérait la malveillance et que les mauvaises passions exploitaient déjà.

« Un ajournement imposé par les circonstances avait favorisé certaines interprétations hostiles; mais l'heure de la discussion venue, quand le gouvernement et le Corps législatif se sont trouvés en présence l'un de l'autre, quand M. le ministre de l'Intérieur et M. le ministre de la Justice, avec autant de raison

— Que pensez-vous faire, capitaine ?

— Je ne le sais pas bien moi-même, madame; mais... je ne tarderai pas à être de retour. »

Dequils l'ouverture de la session, la politique avait pour centre le palais de Fersen. Sans être doué de talents extraordinaires comme homme d'Etat, Axel Fersen était le plus digne drapeau d'une opinion, dans un temps d'intrigues et de lutte acharnée des partis. Fidèle partisan de la Constitution, il portait avec une dignité princière l'hermine aristocratique; inaccessible à toute espèce de corruption, il se montrait toujours noble et indépendant, aussi bien envers le trône qu'envers les Etats. Le pouvoir lui était cher, mais il ne sacrifiait ni sa conviction, ni son caractère pour s'y maintenir.

Le monde politique, tout en ébullition, affluait à son hôtel. Fersen recevait avec cette courtoisie avenante et distinguée qui vous attire et vous contient tout à la fois.

« Eh bien, messieurs, dit-il quand sa société fut réunie, que pensez-vous de cette lettre ? (Il tenait à la main la note du roi de Prusse.) Il paraît que Frédéric II, non content de gouverner son propre pays, veut étendre son pouvoir jusque sur nous. (Murmure.) J'ai invité tous les patriotes à se rendre ici, à l'effet d'une délibération préalable, avant que nous — »

Des vifs applaudissements l'interrompirent, provoqués par cette manière franche d'aborder la question.

« Une pareille menace, dit-on de toutes parts, est la plus grossière offense à la constitution et à la nation suédoise, et nous tromperions l'attente de la

que d'autorité, ont porté à la tribune le loyal et profond commentaire du projet de loi sur la presse, et quand M. le ministre d'Etat, dans la séance d'aujourd'hui, a parlé avec cette sincérité qui va droit au cœur d'une assemblée française, et cette puissance de logique qui porte la conviction dans les esprits, la lumière a été faite.

« Le vote du Corps législatif est le nouveau et éclatant témoignage de la complète union du gouvernement de l'Empereur et de la représentation nationale. Et la chambre n'a été que l'expression du pays entier. Comment, en effet, cette nation si intelligente et si généreuse n'applaudirait-elle pas un souverain qui, après avoir rétabli l'ordre, donné au pays la sécurité au dedans et la grandeur au dehors, renonce de lui-même à des prérogatives dont tout autre pouvoir que le sien se fût montré jaloux ? Comment la France n'applaudirait-elle pas dans le restaurateur de l'ordre, le fondateur de la liberté ?

« Les promesses du 19 janvier s'accomplissent, Napoléon III nous donne la liberté de la presse; c'est à nous de la mériter. »

FRANCE.

L'article 1^{er} de la loi sur la presse, n'avait pas encore été voté par le Corps législatif, quand le journal *la France* s'exprimait ainsi, sous la signature de M. J. Cohen :

..... Pourquoi ce retour vers un passé déjà si loin de nous ? Pourquoi effacer d'un seul coup toute la politique, tous les actes qui ont marqué ces sept dernières années ? Pourquoi ce désaveu de l'initiative impériale ? Pourquoi déchirer la lettre du 19 janvier ?

« Est-ce que le désordre est dans les esprits ? Est-ce que l'émeute est dans la rue ? Est-ce que la révolution va de nouveau déchaîner ses violences ? Non; le calme n'est troublé nulle part à l'intérieur, et le gouvernement ne cesse d'apporter à l'opinion les déclarations les plus rassurantes sur nos rapports avec toutes les grandes puissances ?

« Au dedans, il y a de la misère sans doute; le commerce, l'industrie, l'agriculture souffrent; mais ces souffrances sont supportées avec la plus admirable patience. La vie publique s'est réveillée; une certaine vivacité en caractérise les manifestations, mais l'éclatant résultat de l'élection du Nord, dans un département où le malaise est si grand et l'action des partis si vive, ne dit-il pas combien est profonde la confiance du pays dans l'Empire et dans l'Empereur. »

patrie si notre réponse n'était pas de nature à empêcher à jamais toute pression étrangère.

— Telle est aussi ma conviction, reprit Fersen, mais la réponse, la réponse !

— La guerre, la guerre, la guerre !
 Puis il se fit un profond silence, pendant lequel on se rapprocha de Fersen.

« Ainsi la guerre contre Frédéric II ? répéta-t-il.

— Cette guerre est une guerre avec la reine !
 Chacun regarda involontairement au tour de soi; personne cependant ne découvrit l'auteur de cette observation.

Sur ces entrefaites, le capitaine Puke entra sans que personne s'en aperçut — tant la réunion était nombreuse. — à l'exception du baron Jerna, dont les yeux ne se détachaient pas de la porte depuis quelques minutes.

Puke, qui avait entendu la dernière observation, était profondément agité, quoique son pâle visage n'en trahit rien. L'impossibilité de traverser la foule compacte le fit rester debout près de la porte.

Il finit cependant par devenir l'unique objet de l'attention générale, et, alors que tous les regards étaient fixés sur lui, le salon retentit tout à coup du mot :

« Espion ! »

On connaissait le capitaine. Quelle insulte révoltante pour un homme d'honneur comme lui !

Les traits de Puke prirent instantanément une teinte cadavéreuse. Il se pencha en avant pour tâcher de découvrir qui avait lancé cette injure, mais ce fut en vain. Il laissa alors retomber la main qu'il avait portée instinctivement à la garde de son épée.

DÉBATS.

Le *Journal des Débats* s'attache à démontrer, sous la signature de M. Prévost-Paradol, que le vrai délit de la presse n'étant qu'une provocation à mal faire et non un acte, ne peut être considérée comme un acte, qu'elle n'est jamais ou presque jamais directe, qu'il lui faut donc un juge capable de faire la part des circonstances et de tenir compte de la situation générale : « On ne s'est donc pas trompé jusqu'à ce jour dans notre pays en pensant : 1° Qu'il y a des délits de presse ; 2° que ces délits doivent relever d'une juridiction particulière ; 3° que le caractère principal de cette juridiction doit être l'indépendance absolue dans la personne du juge et dans les règles du jugement. »

Pour extrait A. Layton.

Nouvelles du jour

L'Empereur et l'Impératrice ont assisté hier, au Théâtre français, à la représentation du *Paul Forestier* de M. Emile Augier.

Les travaux de construction du nouvel Hôtel-Dieu viennent d'être repris. Le gros œuvre sera terminé cette année.

Le concile qui se prépare à Rome sera le vingt-et-unième. Le premier fut celui de Nicée en 325 ; 2° de Constantinople en 381 ; 3° d'Ephèse en 431 ; 4° de Calcédoine en 451 ; 5° de Constantinople (2) en 559 ; 6° de Constantinople (3) en 680 ; 7° de Nicée (2) en 787 ; 8° de Constantinople (4) en 869 ; 9° de Latran en 1123 ; 10° de Latran (2) en 1139 ; 11° de Latran (3) en 1179 ; 12° de Latran (4) en 1215 ; 13° de Lyon en 1245 ; 14° de Lyon (2) en 1274 ; 15° de Vienne en 1311 ; 16° de Constance en 1414 ; 17° de Bâle en 1431 ; 18° de Florence en 1439 ; 19° de Latran (5) en 1512 ; 20° de Trente en 1545 et le 21° de Rome en 1868. Les décisions de ces conciles sont nommés décrets ou canons.

Il ne paraît pas plus exact aujourd'hui qu'il y a six semaines, que M. Haussmann doive se démettre de ses hautes fonctions. Seulement, il est possible que le projet de viaduc, traversant un angle du cimetière Montmartre, soit ajourné. Il serait compris dans la mesure du transfèrement des cimetières de Paris, mesure indispensable, si l'on songe à l'envahissement progressif des nécropoles actuelles.

Les correspondances danubiennes redevennent inquiétantes. On s'attend à de graves événements en Bulgarie, où le refus de payer l'impôt serait devenu presque général.

Un journal rectifie, comme il suit, les bruits d'un prétendu conflit qui se serait élevé entre la France et le roi de Siam. Deux français, qui avaient pénétré dans l'intérieur d'une pagode, ont été maltraités par la population indigène. L'autorité siamoise s'est empressée d'intervenir auprès de notre consul et de lui accorder les satisfactions les plus complètes. Les bonnes relations qui existent entre les deux pays n'ont pas été un instant troublées.

Il est encore une fois question, paraît-il, du projet de conférence. D'après les bruits répandus à ce sujet, le gouvernement français ferait prochainement une nouvelle démarche auprès des puissances étrangères pour arriver enfin à la réalisation de ce projet.

Mardi, le bruit courait au palais que

Dans cette revue, ses yeux avaient rencontré ceux de Fersen. Avec une résolution que l'indignation la plus vive affermissait encore, il marcha directement à lui, se frayant irrésistiblement un passage à travers les rangs.

« Monsieur le comte, lui dit-il après l'avoir salué avec respect, vous avez incontestablement le droit de me demander pourquoi je me trouve dans votre salon, et je vais avoir l'honneur de vous le dire en peu de mots. Monsieur le comte, je suis dévoué de toute mon âme à la reine. S. M., ayant eu connaissance de cette réunion de vos amis politiques, exprima le désir bien naturel d'apprendre comment la note de son auguste frère y serait jugée. Je promis à la reine de lui procurer des renseignements certains à cet égard, et je vins directement ici ; je montai l'escalier et j'entraï. Je ne me suis pas introduit furtivement chez vous, monsieur le comte, vos portes étaient ouvertes et je me suis présenté à visage découvert. Personne n'a jamais regardé son ennemi en face avec plus de franchise que moi. Mais jamais non plus je ne m'aviserai d'instruire la reine de ce que je viens d'entendre ici, bien qu'il fût de mon devoir de lui dire la vérité ; car je regarde comme une cruauté d'affliger une femme en lui apprenant de quelle haine on la poursuit. Que cela reste votre secret, messieurs, je ne le trahirai pas. Que celui qui vient de me traiter d'espion — celui-là seul — ramasse mon gant. »

A ces mots, Puké jeta son gant sur le parquet, s'inclina profondément devant le comte Fersen et se retira sur le champ.

Pendant ce temps-là, la discussion avait continué

L'*Etendard* était cité devant la 6^e chambre à raison d'un article qu'il a publié dimanche et qui contient une analyse détaillée des discours prononcés par M. Baroche et par M. Picard dans la séance de la veille.

Une des chances les plus sérieuses du maintien de la paix se trouve dans les dépenses considérables que les puissances du Nord ont faites pour se préparer à la guerre. On se demande où elles trouveraient de l'argent pour la faire. Ces difficultés pécuniaires ne seraient pas étrangères, dit-on, au maintien du prince Gortschakoff à son poste.

La société des Francs-tireurs est constituée définitivement à Paris.

On annonce que M. Emile Augier doit être nommé commandeur de la Légion d'honneur à l'occasion de l'anniversaire de la naissance du prince impérial.

D'après une correspondance de Berlin, le gouvernement prussien se serait ému de l'acquisition du chemin de fer luxembourgeois par la compagnie de l'Est. Une note relative à cette affaire serait arrivée hier de Berlin à l'ambassade prussienne à Paris.

La chambre des députés d'Athènes se trouvant en plein désaccord avec le ministère, on nous assure que le roi Georges a signé un décret de dissolution de l'assemblée hellénique.

Le jeune prince Iturbide qu'avait adopté Maximilien vient de s'enrôler dans les zouaves pontificaux.

On mande de Rome que le duc de Nemours est attendu dans cette capitale. Il s'y rend en simple touriste.

A propos de l'affaire Kerveguen, on écrit de Paris qu'un référé vient d'être introduit par MM. Havin et Guérault, afin de demander que tous les papiers de feu M. de la Varenne qui seraient de nature à éclairer l'opinion publique et le jury d'honneur sur l'incident soulevé par M. de Kerveguen, soient ouverts en présence de M. Benoit Champy, de M. de Kerveguen et des directeurs du *Siècle* et de l'*Opinion Nationale*.

La société des Crèches a fait hommage au prince impérial de la crèche spécimen qui figurait à l'Exposition universelle, et Son Altesse Impériale en a fait don au quartier de Paris où, pour la première fois, il en fut ouvert une en 1844. Ainsi revivra, par le don du prince impérial, la crèche de Chaillot.

LE FROID EN RUSSIE.

Le 13 janvier, 25 janvier, un froid intense s'est déclaré à Moscou. La température est descendue jusqu'à 38 degrés réaumur (48 degrés centigrades). La police de Moscou a organisé un service pour recueillir les personnes qu'on trouve gelées et demi-mortes dans les rues. Ainsi dimanche, 14 janvier, 26 janvier, on a relevé sur la place Cianna, aux portes de Krasnoe, une femme mal vêtue et dont le corps était déjà complètement insensible. Les soins d'un médecin ont cependant réussi à la rappeler à la vie. Le même jour, au théâtre Rappo, un spectateur, en regardant les lions de la ménagerie, a eu les jambes gelées. On peut dire qu'il n'y a pas un cocher dont le visage ait été épargné, et beaucoup d'habitants ont éprouvé le même sort. La plupart des marchands n'ont pu se rendre à leurs boutiques. On annonce que sur plusieurs points du district on trouve des cadavres gisant sur les routes et qu'il est impossible de les relever, tant ils adhèrent fortement au sol.

Pour extrait : A. Layton.

chez la reine, où l'on attendait avec anxiété le retour du capitaine.

Juste au moment où il entra, S. M. disait à un de ses interlocuteurs :

« Encore une fois que devons-nous faire ? »

« Une révolution ! »

Cette réponse, qui n'était pas de l'interpellé, mais de Puke, fit trembler et pâlir plus d'un membre du conciliabule, et y jeta un profond effroi, bien que l'extrémité d'une révolution ne fût pas entièrement inattendue.

Toutes les illusions dont on avait pu se bercer encore jusqu'ici sur la situation, s'évanouirent comme un songe devant la vérité toute nue.

L'altération des traits de Puke et la pâleur de ses joues attestaient, en outre, qu'il venait de passer un moment terrible.

Tous demeurèrent muets ; personne ne lui demanda même : « où êtes-vous allé, qu'avez-vous appris ? »

« Une révolution ! répéta enfin Horn, une révolution ! Mais où avons-nous l'homme capable de la faire réussir ? »

La reine se leva par un mouvement involontaire. « V. M., reprit Horn, possède toutes les qualités désirables ; mais... elle n'est qu'une femme. »

Aux côtés du roi, répliqua Louise-Ulrique.

« Une révolution, madame, nous conduira tous à l'échafaud. V. M. est trop franche et trop sincère, et le roi trop faible et trop bon. »

La reine, les yeux étincelants, interrogea successivement du regard les comtes Hard et Brabe.

Ceux-ci, sans proférer une seule parole, se tendirent et se serrèrent la main ; toute explication était su-

Bulletin Vinicole

Fronsac (Gironde), 3 février. Toujours stagnation complète. Pas de vente depuis nos derniers avis, pas même de cours et cependant on n'est pas sans inquiétude sur l'état de la vigne.

En taillant après les froids, on remarque sur les vignes taillées ou à tailler des signes qui font vivement désirer voir arriver le moment de la pousse.

Les vins de 1865 se comportent très bien en barriques.

Ligny (Meuse), 3 février. Dans certaines contrées, on craint l'oïdium qui s'est déjà manifesté dans quelques treilles ; dans d'autres, on craint que le sarment n'ayant pas acquis un degré suffisant de maturité, soit impropre à la production du raisin. On espère cependant que, dans la plupart des vignes, les gelées auront fait périr les larves des insectes qui les ont ravagées les années précédentes.

Dans les terrains bien exposés, on pratique l'opération du provignage ; mais il faut choisir les ceps, car un grand nombre d'entre eux, n'ayant pu mûrir parfaitement, ne pourraient subir avantageusement ce genre d'opération. Beaucoup de vigneron préfèrent y renoncer complètement, remettant à l'année prochaine cet important travail.

Montrichard, 2 février. Les travaux de la vigne qui consistent dans la taille, la fumure et les terrassements ont été retardés par les mauvais temps du mois qui vient de s'écouler.

D'abord les gelées excessives qui ont atteint douze degrés au-dessous de zéro, neiges abondantes et depuis le dégel, humidités constantes qui rendent les terrains presque tous inabornables.

Les vignes jeunes et celles ayant poussé vigoureusement par les engrais ont beaucoup souffert des gelées d'automne, c'est à peine si le vigneron en les taillant trouve des branches à fruit convenables ; aussi n'espère-t-on pas d'abondance dans ces vignes pour la prochaine récolte.

On craint encore que les dernières gelées aient atteint les racines.

Narbonne (Aude), 3 février. La semaine que nous venons de traverser a vu se continuer une certaine activité aux achats, nous connaissons quelques maisons de la place qui, ayant des vins à la campagne, résistent à des offres d'achat en revente, avec 2 fr. par hectolitre de bénéfice pour une marchandise qui n'a subi aucun frais, puisqu'elle n'a pas été déplacée.

La constatation de ce simple fait donne la mesure exacte de l'épuisement très grand qui s'est produit cette année de très bonne heure dans notre vignoble.

Pézenas (Hérault), 4 février. On revient aux achats dans nos contrées et à des prix supérieurs à ceux pratiqués il y a un mois à peine. Le vide grandit chaque jour, et nous pouvons, sans crainte de nous tromper, dire que, pas plus tard qu'en mai ou juin, il n'y aura plus rien à vendre chez nos propriétaires ; le peu qui restera sera entre les mains du commerce, et tout naturellement on aura beau jeu pour défendre les prix avant d'arriver à la récolte nouvelle.

Saint-Louis (Haut-Rhin), 3 février. Nos vignobles, surtout la plaine, ont beaucoup souffert des froids rigoureux du mois de janvier ; on n'en reconnaîtra la gravité qu'au moment où la végétation devra se développer.

Il y a une grande stagnation dans les trans-

perflue : On comprit qu'ils scellaient une alliance à la vie, à la mort.

Le baron Horn sourit et s'inclina devant la reine ; mais tout à coup il devint pâle et tomba presque évanoui dans un fauteuil.

« Madame, dit Puke en fléchissant le genou devant la reine, j'ai une faveur à solliciter de V. M. »

« Parlez, capitaine. »

« Nommez-moi adjudant de V. M., adjudant de la révolution. »

« Bien, Puke ; vous l'êtes. »

(La suite au prochain numéro.)

L'ILLUSTRATION.

Bureaux : rue Richelieu, 60.

Sommaire du 1^{er} Février 1868.

Texte : Revue politique de la semaine. — Funérailles de Maximilien 1^{er}, empereur du Mexique. — Courrier de Paris. — Le Canal de Suez ; correspondance. — La Vengeance de Dieu, nouvelle, par M. Alfred Assolant (suite). — Le Corps législatif (suite). Le férianisme en Angleterre. — Paris : percement de la rue Monge. — Les millions de Job, nouvelle par M. Xavier Aubryet (suite). — Les Théâtres. — Les Chasses royales en Italie. — Publications nouvelles : *Un Châtiment*, par M. A. Joanne. — Bibliographie : *La Vie des Animaux illustrée*.

Gravures : Trieste : Funérailles de Maximilien 1^{er}, empereur du Mexique (3 gravures). — Le Canal de Suez : Convoi de bateaux à charbon se rendant d'Imailia à Suez. — Angleterre : Instruction des constables spéciaux enrôlés pour combattre le férianisme. — Ronde de nuit sur la Tamise. — Paris : la question romaine ; le percement de la rue Monge. — Les Chasses royales en Italie (4 gravures). — Livres illustrés : *la Vie des Animaux*, J.-B. Baillié et fils, éditeurs. — Rébus.

actions, qui est à attribuer principalement à la politique obscure et à la cherté des vivres.

La récolte a été d'une bonne moyenne, qualité bonne, prix sans variation de 20 à 23 fr. l'hectolitre.

Le propriétaire attend toujours un temps meilleur et des prix rémunérateurs.

La vigne en février 1868

L'année 1868 s'est ouverte sous les plus favorables auspices pour les vignes de France : la vigne est en faveur ; la viticulture est en progrès ; il s'est produit, depuis quelques années, une heureuse agitation viticole, dont on peut espérer les meilleurs résultats. S'il se rencontre ça et là des propriétaires que le prix élevé et la rareté croissante de la main-d'œuvre pour la culture de la vigne jettent dans le découragement, il n'en est pas moins certain que, de toutes parts on se met en mesure de mettre ou de remettre la vigne en possession des terrains qui lui conviennent le mieux, terrains livrés pour la plupart à d'autres cultures très-peu productives, quand ils ne demeurent pas complètement incultes. Dans tous nos départements viticoles, les propriétaires jeunes et actifs manifestent la volonté bien arrêtée de prendre en main la direction de la culture de leurs domaines, ne fût-ce que pour faire cesser l'inégalité choquante signalée partout entre le rendement de la vigne cultivée par le vigneron, et le rendement de la vigne exploitée pour le compte du propriétaire, croissant à côté l'une de l'autre, dans des conditions identiques de sol, de climat et d'exposition ; qu'ils persévèrent, et l'avenir de nos vignes est assuré.

Les fortes gelées n'ont pas causé de dommage sensible aux vignes non taillées. Tous ceux qui se sont abstenus de tailler avant l'époque habituelle des fortes gelées, qui cette fois n'ont pas manqué au rendez-vous, ont eu lieu de s'en féliciter. Si quelques vignes ont plus ou moins souffert d'un froid insolite dans nos vignobles du Midi, ce ne sont pas celles dont la taille avait été retardée à dessein.

L'opération de la taille va être en pleine activité en février et mars ; ceux qui pourront attendre jusqu'en avril feront bien ; mais ceux qui pourront attendre jusqu'en avril, feront bien ; mais ceux qui ont à tailler des vignes d'une grande étendue ne peuvent pas retarder la besogne ; elle ne serait pas terminée en temps utile. Pendant la taille, les sarments qu'on se propose d'utiliser comme boutures, pour la création des nouvelles vignes et le repeuplement des anciennes, doivent être choisis avec beaucoup de soin ; les plus gros et les plus vigoureux en apparence ne sont pas toujours les meilleurs pour cette destination. Quand une vigne plantée dans un sol riche et fertile est soumise à une taille courte qui ne satisfait pas complètement son besoin d'expansion, des yeux latents plus ou moins nombreux se font jour sur les vieux bois, à travers la vieille écorce ; ils se développent en sarments, supérieurs en longueur comme en diamètre, aux sarments qui portent la récolte. Ces sarments sont exactement pour la vigne ce que sont pour les arbres fruitiers les gourmands, ou branches gourmandes ; s'ils sont employés comme boutures, ils s'enracinent ; mais, en avançant en âge, les ceps provenant de ces boutures ne portent pas de fruit ; le sarment gourmand est essentielle-

JOURNAL DE VITICULTURE PRATIQUE.

— Livraison 9. — 4, rue Neuve de l'université Paris.

Chronique viticole. — Caves et cuvaison (fin) ; M. E. Terrel des chènes. — Une question à la science ; Ramat. — La question du Vinage ; G. Duclaud. — La Touraine viticole ; D^r Guyot. — Le Grenache ; A. Pellicat. — Sur la taille tardive ; V. Pulliat. — De l'amélioration des vins français ; A. Ysabeau. — Situation des vignobles ; G. Dufau.

Le COSMOS, Revue politique et sociale hebdomadaire des progrès des sciences et de leurs applications, dirigée par M. Victor Meunier.

Le Cosmos, qui est dans sa 16^e année, paraît tous les samedis, par numéros de 2 feuilles grand in-8^o (32 pages), format de la *Revue des Deux Mondes*, texte compact. C'est le seul journal scientifique traitant de matières politiques et d'économie sociale. Prix : 23 fr. par an pour les départements, 12 fr. pour 6 mois, 7 fr. pour 3 mois. Les abonnements partent du 1^{er} de chaque mois. Envoyer un mandat de poste à M. Victor Meunier, 7, rue Perronet, à Paris.

L'ÉCLAIR. — 30, rue Bergère, Paris. — Sommaire de la 5^e livraison.

La rue ; *** — Chronique ; A. Brun. — Les mouches de M. Monselet ; Barbey d'Aurevilly. — L'éclair ça et là ; H. Bataille. — Gustave Doré ; H. du Cleuziou. — Janvier ; E. Pauvillon. — Ziy Gazy ; L. Dommartin. — Regain de la semaine ; A. Desvignes. La ville et le Théâtre ; P. Arène. — L'invité du Lundi ; H. Vié. — Causerie dramatique ; G. Prévost.

Les souscripteurs au *Journal du Lot*, dont l'abonnement est dû, sont priés d'en envoyer le montant en un mandat sur la poste. Ils nous éviteront, par ce moyen, des frais de recouvrement que nous serions obligés de leur faire supporter.

ment stérile de sa nature. On doit donc faire choix, pour le bouturage, des sarments les mieux constitués parmi ceux qui ont porté fruit. On retranche l'extrémité supérieure parce qu'elle n'est pas suffisamment aoûtée, et que son tissu ligneux manque de consistance; on retranche également l'extrémité inférieure, parce que les yeux qu'elle porte sont moins bien conformés que ceux de la partie intermédiaire. Les sarments ainsi préparés pour boutures, sont rattachés par bottes d'une douzaine, et enfoncés horizontalement dans un terrain exempt d'humidité, à la profondeur de 25 à 30 centimètres; ils y restent jusqu'à l'époque de la mise en place, dans la première quinzaine de mai. Février, quand le sol n'est pas couvert de neige, et il est probable qu'il ne le sera pas cette année, est le mois le plus favorable pour transporter dans les vignes les terres et le fumier destinés à en entretenir la fertilité. L'effet utile des terrages est toujours très-prononcé, même quand la terre rpportée n'est que de qualité médiocre. Quant au fumier, il est superflu de combattre le vieux préjugé qui l'a fait longtemps considérer comme capable de détériorer la qualité du raisin; il faut seulement éviter de le prodiguer aux vignes très-vigoureuses par elles-mêmes, ce qui pourrait leur faire donner beaucoup de bois et peu de fruits.

A. YSABEAU.

(Extrait du *Moniteur Vinicole*).

Chronique locale.

CALENDRIER DU LOT.

DA	JOURS.	FÊTE.	FOIRES.
9	Diman.	Septuagésime.	
10	Lundi.	se Scolastique.	Mauroux, Albas, Cajarc.
11	Mard.	s Thimothée.	Fontanes.
12	Merccr.	s Tite.	Castelfranc.

P. Q. le 1, à 6 h. 25 du soir.
 P. L. le 8, à 9 h. 45 du matin.
 D. Q. le 15, à 9 h. 26 du matin.
 N. L. le 23, à 2 h. 30 du soir.

Par arrêté, en date du 7, M. le Préfet du Lot, a institué à Laroque-des-Arcs, une Commission municipale, en remplacement du Conseil municipal dissous par décret du 22 janvier dernier.

Par décret du 29 janvier 1868, M. Vinel a été nommé adjoint au maire de la commune de Limogne.

Par arrêté préfectoral du 5 février 1868, M. Navarre, Jean, conseiller municipal, a été nommé maire de la commune de Corn, en remplacement de M. Serres, démissionnaire.

Un autre arrêté du même jour appelle M. Saur, François, conseiller municipal, aux fonctions d'adjoint de la même commune, en remplacement de M. Navarre, nommé maire.

Si le pain coûte cher, que les boulangers donnent au moins le poids! M. le commissaire de police de Luzech vient de constater que des pains d'un kilogramme, destinés à la vente, ne pesaient que 900 et 850 grammes. Procès-verbal a été dressé.

La loi sur le recrutement de l'armée et l'organisation de la garde nationale mobile est exécutoire, à dater du 5 février, dans le département de la Seine; elle le sera dans toute la France le 13 de ce mois.

Un projet de loi en faveur du crédit agricole est en ce moment soumis aux délibérations du conseil d'Etat. Il se compose de deux articles: le premier, qui supprime ou modifie les art. 1810, 1811, 1819, 1828, 2059, 2071, 2076, 2077, 2078, 2090 et 2102 du Code Napoléon, et le second, qui modifie l'art. 634 du Code de commerce, qui soumettait à la législation commerciale les effets créés par les signataires pour cause d'exploitation agricole. M. Vernier, conseiller d'Etat, est le rapporteur de ce projet.

Extrait du *Moniteur Universel*, en ce qui concerne les bourses et trousseaux accordés en 1867, conformément à la loi du 5 juin 1850, aux élèves des Ecoles Impériales Polytechnique et spéciale militaire, dont les familles sont domiciliées dans le département du Lot.

Savoir :
 1° Ecole Impériale Polytechnique. — Elèves de la 2° division, (nouveaux). — Bourse entière. — Carrié (François-Emile), le père, cultivateur à Vire.
 2° Ecole Impériale spéciale militaire. — 2° Division, (élève nouveau). — Demi-bourse et demi-trousseau. — Gleizes de Raffin (Charles), le père, juge d'instruction à Cahors. — 3 enfants.

Conseil Général.

BUDGET DE 1868.

Suite de la séance du 31 août 1867.

SOUS-CHAPITRE XIV.

Subventions aux communes.

ART. 1 ^{er}	Subvention pour le traitement des malades et incurables indig. ^{es}	8,000
ART. 2.	Id. pour la bibliothèque communale de Cahors.	500
ART. 3.	Id. pour travaux et réparat. ^s d'églises ou autres édifices	5,000
ART. 4.	Id. pour l'extinction de la mendicité.	3,000
ART. 5.	Id. à la commune de Frayssinet (gîte d'étape).	200
Total du sous-chapitre 14...		16,700

SOUS-CHAPITRE XV.

Cadastré.

ART. UNIQUE.	Subvention aux communes pour réparation de pièces cadastrales.	100
Total du sous-chapitre 15.		100

SOUS-CHAPITRE XVI.

Dépenses diverses.

ART. 1 ^{er} .	Indemnité de literie aux gendarmes nouvellement extraits de la ligne.	500
ART. 2.	Secours pour les dépenses du conseil de salubrité.	50
ART. 3.	Mesures contre les épidémies.	400
ART. 4.	Frais de publication des délibérations du Conseil général.	1,400
	Frais d'impression des comptes et budgets départementaux.	600
	Frais d'impression et de publication des listes d'électeurs pour les juges des tribunaux de commerce.	100
	Frais d'impression des cadres pour la formation des listes électorales, des listes du jury et des cartes d'élect. ^{rs}	1,000
	Impr. d'instructions électorales, etc.	300
ART. 5.	Indemnité de logement au secrétaire général de la préfecture.	500
ART. 6.	Secours à d'anciens employés ou à leurs familles, savoir :	

Anglarès, ancien employé à la préfecture.	500
Nadal, ancien sous-chef de bureau à la préf. ^{re} (sa veuve).	200
Bonhomme, ancien empl. de la sous-préf. de Figeac (sa veuve).	100
Gélis, ancien chef de division à la préfecture (sa veuve).	600
Cassan, ancien agent-voyer (sa veuve).	150
Boulzaguet, ancien employé de la préfecture (sa veuve).	200
Clary-Bousquet, anc. sous-inspecteur d'assistance publique	600
Rosalie Arnaud, veuve d'un garçon de bureau de la préf. ^{re}	150
Dardenne, ancien concierge de l'hôtel.	100

ART. 7.	Frais d'achat et d'expédition de 29 exempl. du budget départemental.	500
ART. 8.	Gratifications pour belles actions.	400
ART. 9.	Avances pour travaux d'intérêt public à la charge des particuliers.	15,000
ART. 10.	Intérêts et amortissement des emprunts départementaux.	42,846 94
ART. 11.	Réserve pour dépenses diverses.	811 16
ART. 12.	Indemnité de logement à l'aumônier des prisons de Cahors.	200
ART. 13.	Indemnité au garçon de bureau de la préf. ^{re} au service du Conseil gén.	100
ART. 14.	Répar. à la tour du pape Jean XXII.	537 50
TOTAL du sous-chapitre 16.		67,845 60

SOUS-CHAPITRE XVII.

Dettes départementales.

ART. 1 ^{er} .	Frais de séjour dans l'asile public d'aliénés de Lafond (Charente-Infér.), d'un aliéné du Lot en 1865.	135 05
ART. 2.	Solde de la pension des aliénés du Lot entretenus dans l'asile de Leyme, pendant le 4 ^e trimestre 1866.	4,587 77
ART. 3.	Frais de transport des aliénés du Lot pendant le 4 ^e trimestre 1866.	50 30
ART. 4.	Solde des frais de séjour à l'hospice de Cahors des femmes syphilitiques, pendant le 2 ^e semestre 1866.	378 80
ART. 5.	Frais de séjour à l'hospice de Figeac, de femmes syphilitiques, pendant le 4 ^e trimestre de 1866.	204 10
ART. 6.	Frais relatifs à l'expropriation, en 1866, des terrains à occuper par un chemin vicinal de grande communication.	22 10
Total du sous-chapitre 17.		5,378 57

RÉCAPITULATION.

Sous-Chap. 1.	Dépenses obligatoires.	40,635
2.	Propriétés dép. ^{les} immobilières.	25,833 95
3.	Mobilier départemental.	4,040
4.	Routes départementales.	188,063 84
5.	Chemins vicinaux.—Chemins de fer d'intérêt local.	279,379 12
6.	Enfants assistés.	25,000
7.	Aliénés.	52,000

La suite au proc. hain numéro.

COUR D'ASSISES DU LOT.

Liste des Jurés pour le 1^{er} trimestre 1868.

MM.

Bagou, Felix, propriétaire, à Puybrun.
Mage B.-A. propriétaire, à Sabadel (Latronquière).
Sol, Antoine, propriétaire, à Lalbenque.
Salgues-Géniès, P.-A.-E. maire de Sauliac.
Brugalières, Louis-Camille, maire de St-Denis.
Murat, Gabriel, propriétaire, à Assier.
Bousquet, Jean-Paul, notaire, à St-Cyprien.
Dussol, Edouard, percepteur, à St-Céré.
Raffy, Pierre, marchand, à Limogne.
Labrunie-Laprade, L.-J.-G. propriétaire, à Souillac.
Bonafous-Murat, A.-E.-A. adjoint au maire d'Anglars-Juillac.
Dols, fils, J.-B.-A. notaire, à St-Cirq-Lapopie.
Boutarel-Membry, J.-B.-M. maire de Luzech.
Dulac, Benoit-Auguste, percepteur, à Montég.
Vinel, François-Alexandre, propriétaire, à Limogne.
Dalat, Emile, notaire, à Viraire.
Perboyre, Jacques, retraité, à Catus.
Lacombe, Antoine, propriétaire, à Dégagnac.
Labie, Jean-Alain, receveur de l'Hospice, à Cahors.
Pagès, Charles-Léon, notaire, à Castelfranc.
Guiches, Joseph, percepteur, à Luzech.
Clabères François-Sosthène, briquetier, à Boissières.
Fau, Clément, notaire, à Corn.
Mayzen, Hector, vérificateur des poids et mesures, à Cahors.
Perès, Maurice-Louis, propriétaire, à Figeac.
Bladinières, Jean, propriétaire, aux Junies.
Vignal, Jacques-Louis, propriétaire, à Rudelle.
Rulhié Eugène, maire de Cézac.
De Valon, Anne-Stanislas, propriétaire, à Catus.
De Puyjalon, Louis, propriétaire, à Martel.
Orliac, Pierre, propriétaire, à Gramat.
Rougié, Léonce, clerc de notaire, à St-Céré.
De Belleud, A.-J.-J. propriétaire, à Castelnaud.
Bouyssi, Jacques, propriétaire, à Belmont.
Alayrac, Jean Baptiste, docteur-médecin, à St-Cernin.
Lacheze de Murel, Joseph, propriétaire, à Martel.

Jurés supplémentaires

MM.

Tourrette, J.-B.-V. architecte, à Cahors.
Gardot, Charles, capitaine en retraite, à Cahors.
Marateuch Louis, agent-voyer, à Cahors.
Agar, Louis, négociant, à Cahors.

Jeudi soir, vers neuf heures, un homme a glissé sur le trottoir Gambetta, à Cahors, et s'est cassé la jambe. C'était un étranger. Il a été transporté aussitôt à l'hospice.

COMICE DE LA CIRCONSCRIPTION AGRICOLE

DE VAYRAC

Séance du 29 janvier 1868

Les membres du comice de Vayrac étaient réunis le 29 janvier, pour fixer les primes de l'année et s'entendre sur l'étude d'une question importante pour la région. Malgré un temps peu propice la Société était nombreuse.

M. Du Bousquet, secrétaire du comice, a pris la parole sur la question à mettre à l'ordre du jour, et s'est exprimé ainsi :

Messieurs du comice,

La première réunion de l'année n'a pas pu se faire en temps opportun; une température anormale pour nos contrées a été la seule cause de ce retard, et, si, sous quelques rapports, nous avons eu à le regretter, elle nous a aussi fourni l'heureuse occasion de constater, que dans notre société le principe de vie n'y a pas été engourdi par le froid, mais qu'il y circule, plus jeune et plus puissant que jamais.

Combien d'entre vous, en effet, dans un moment d'expansion, fait pour faire plaisir, ne m'ont-ils pas adressé des reproches sur l'éloignement du jour de cette réunion?

Soyons heureux de cette favorable disposition des cœurs et continuons, avec plus de constance encore à rechercher ces réunions où nous apprenons de plus en plus à nous connaître et à nous estimer.

Le vieux livre de l'humanité l'a dit : L'homme ne doit pas vivre seul.

Oui, l'isolement attaque dans l'homme le principe même de la vie morale; les grandes assemblées, au contraire, élèvent et embellissent son esprit; c'est là, surtout, que se développent les bons, les grands sentiments, les mauvais y sont toujours écrasés, quand ils veulent y paraître.

Et dans quel temps fut-il plus nécessaire qu'aujourd'hui, de se réunir et d'étudier les grandes questions agricoles, d'où dépendent pour la France, la certitude de la subsistance même de ses enfants.

En agriculture, plus qu'en toute autre chose, les jours de décadence peuvent toucher les jours les plus prospères; il suffit, pour cela de quelques moments de défaillance et d'apathie et c'est à vous, sentinelles avancées de cette grande industrie, de maintenir et de relever les courages.

Il y a quelques jours à peine, nous étions riches, nos greniers regorgeaient, on se plaignait presque de l'abondance; mais à peine nous étions retournés, voilà que tout à coup le tableau change et c'est la disette qui est presque à nos portes;

Que dis-je la disette, c'est la famine, à deux pas de nous, en Algérie, en Prusse et en Russie même, dans certaines provinces de ces empires.

Quel grand enseignement!

Faisons que ces leçons que la Providence nous envoie, ne soient pas perdues pour nous, et que l'intelligence humaine se mette en travail pour parer, à l'avenir, à de pareilles éventualités.

Je vous proposerai donc de mettre à l'étude, pour la prochaine séance, cette question pleine d'actualité :
 1° Par quelles améliorations, peut-on, surtout dans la région agricole de Vayrac, arriver à neutraliser, autant que possible les effets des années mauvaises; en d'autres termes, faire que la terre ait moins à souffrir des intempéries et puisse offrir plus de régularité dans ses rendements.

2° Sous le point de vue des réserves à établir, rechercher dans quelles conditions pratiques elles peuvent s'effectuer, et, touchant ici même à l'organisation économique de la propriété dans nos contrées, établir dans quelles conditions une révolution est désirable, quant aux idées qui ont cours chez la plupart des propriétaires cultivateurs, pour que leur aisance grandisse et qu'ils deviennent, un jour, les pourvoyeurs de la patrie dans les années mauvaises.

Que les plus ardents, d'entre vous, se mettent à l'œuvre; il est si doux, en travaillant, de sentir qu'on le fait pour le bien de la patrie; il y a là quelque chose qui donne du courage, et qui peut bien illuminer l'intelligence que Dieu nous a départie.

Ayons tous l'ambition de faire le mieux; c'est la seule ambition légitime, la seule profitable à l'humanité.

Le comice après en avoir statué, décide que M. Dunoyer, maire de Carennac, membre de la Société, étudiera, sur sa demande, la question dans ses rapports avec la moralité des populations et M. le secrétaire du comice, la question sous le point de vue essentiellement agricole.

Le secrétaire du comice,
DU BOUSQUET-LABORDERIE.

THÉÂTRE DE CAHORS.

Dimanche 9 février 1868.

Le *Sonneur de St-Paul*, drame en 4 actes.
 Les *Enfants Terribles*, vaudeville en 2 actes.

TÉLÉGRAPHIE PRIVÉE.

Nous apprenons qu'une importante amélioration va être adoptée par l'administration des lignes télégraphiques.

Les boîtes pouvant recevoir les télégrammes affranchis seront, d'ici à quelques jours placés, à l'heure de la cessation du service, à la porte ou contre la façade de chacun des bureaux télégraphiques qui sont gérés par des employés de l'administration, à l'exclusion des gares et des bureaux dits *municipaux*. Les télégrammes qui y sont jetés doivent être revêtus de timbres équivalant à la taxe ou accompagnés du numéraire nécessaire pour les affranchir, contenu dans une enveloppe bien close. Si les timbres apposés sur un télégramme sont d'une valeur inférieure à la taxe, le télégramme sera transmis néanmoins; mais il ne sera remis au destinataire que si ce dernier remet au facteur le supplément de la taxe, plus une surtaxe fixe de 50 centimes. Les boîtes seront levées dès l'ouverture des bureaux et les télégrammes transmis avec priorité. Les boîtes seront peintes couleur chêne, pour les distinguer des boîtes aux lettres et revêtues d'un écriteau bleu-flore sur blanc, portant les mots : *Boîte pour les télégrammes affranchies*, et indiquant les heures de levée de la boîte.

Il arrive fréquemment que, sans qu'on puisse en découvrir la cause, une vache tarit de lait, d'autres le retiennent, ou bien encore la sécrétion diminue considérablement, sans motifs apparents.

Ces causes de perte proviennent souvent d'une disposition malade peu importante en elle-même et qui cependant agit fortement sur l'organisme.

Lorsque ce cas se présente, un des meilleurs moyens à employer pour le faire cesser consiste à faire prendre à l'animal une décoction de graines de fenouil dans du lait; une infusion de feuilles de cette plante, à laquelle on ajoute du son ou de la farine, produit aussi un excellent effet et excite fortement la sécrétion du lait, non seulement sur la vache, mais encore sur tous les autres animaux domestiques. Les chevrins connaissent si bien la vertu de cette plante, qu'à chaque printemps ils en font manger pendant plusieurs jours de suite à celles de leurs chèvres qui n'ont pas été saillies.

Outre ces propriétés lactifères, le fenouil en a encore une autre, qui mérite l'attention des propriétaires et des engraisseurs : c'est le goût excellent qu'il communique à la chair des animaux qui en mangent. La chair du lapin de clapier, entre autres, en partie nourri de fenouil, est plus délicate et aussi parfumée que celle du lapin de garenne.

La culture de cette plante ombellifère est très facile. Voici une méthode très simple qui réussit toujours :

Dans un sol léger et substantiel, préalable-ment bien travaillé et modérément fumé on trace, fin mars ou commencement d'avril, des raies peu profondes espacées de 40 à 50 centimètres. Dans ces raies, on met, tous les 20 à 25 centimètres, quatre ou cinq graines de fenouil, que l'on recouvre d'une poignée de terre ou de fumier bien consommé. Quand les jeunes plantes ont atteint 8 ou 10 centimètres de hauteur, on sarcle et on bine avec soin.

On donne un second binage un mois plus tard et, à la fin du même été, chaque paquet se transforme en une magnifique touffe fleurie atteignant un mètre et plus de hauteur. C'est à cette époque que l'on coupe les tiges alors bien feuillées et fleuries, pour les faire sécher et les employer plus tard comme nous venons de le dire, ou les mélanger en petite quantité aux fourrages secs, aux racines, etc., dont elles modifient très avantageusement les qualités.

CHEMINS VICINAUX.

Construction d'un Pont suspendu
SUR LA RIVIÈRE DU LOT, A TOUZAC.

Adjudication

fixée au 10 février 1868

Le lundi 10 février prochain, à deux heures après midi, il sera procédé à Cahors, par le Préfet du Lot, en Conseil de Préfecture et en présence de M. l'Agent-Voyer en chef du département, à l'adjudication, par voie de soumission cachetée, des travaux à exécuter pour l'établissement d'un Pont suspendu sur la rivière du Lot, à Touzac.

Le cahier des charges de l'entreprise avec les modifications nouvelles, et le tarif des droits à percevoir, ainsi que les plans des lieux, sont déposés au Bureau d'administration générale de la Préfecture, où l'on pourra en prendre connaissance, sans déplacement, tous les jours non fériés, depuis dix heures du matin jusqu'à quatre heures du soir.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Février

Naissances.

6 Escabasse (Jean-Pierre), rue Fénélon.

Mariages.

5 Lengpech (Louis), cultivateur, et Fournié (Marie).

Décès.

5 Tessier (Marie), 51 ans, rue St-Pierre.
8 Lestendie (Marie), revendeuse 63 ans, rue des Badernes.

Pour la chronique locale : A. Laytou.

Société Générale Algérienne.

Les souscriptions aux obligations algériennes de 500 fr. 5 0/0, émises au pair par la Société algérienne et garanties par les annuités de l'Etat sont reçues :

A Paris : à la Société générale algérienne, 13, rue Neuve-des-Capucines; au Crédit foncier de France; rue Neuve-des-Capucines, 19, et à la Société générale, rue de Provence, 68.

Dans les départements : aux recettes des finances, chez tous les correspondants du Crédit foncier et dans les agences de la Société générale.

— **LE GLOBE**, journal politique, littéraire et financier, rue Montmartre, 125.

Le *Globe*, qui paraît quotidiennement, se propose de défendre énergiquement les principes et les intérêts de la démocratie libérale.

Abonnement : Un an 64 fr. Trois mois 16 fr. Un mois 5 fr. 50

L'annuaire encyclopédique du 19^e siècle 1861 (grand in-8°, 10 fr.), après avoir rendu compte des travaux de M. Berthé et des expériences médicales, qui ont mis en évidence les remarquables propriétés de la Codéine, ajoute : « De tous les médicaments préconisés contre les toux rebelles et fatigantes, de la phthisie pulmonaire, la bronchite, les rhumes, etc, la Codéine est le plus efficace. M. Berthé en a popularisé l'emploi sous forme de Pâte et de Sirops, et son nom est désormais inséparable de ce nouveau médicament.

AVIS. — Nous croyons rendre service à nos Abonnés en leur recommandant une Brochure, qui vient de paraître et dans laquelle ils trouveront la loi complète sur le recrutement de l'armée et l'organisation de la garde nationale mobile (loi de 1832 et nouvelle loi de 1868). Prix : 30 cent. — Envoi franco de cette Brochure contre 40 cent. en timbre-poste, adressés à MM. Dubuisson et C^e, imprimeurs-libraires, rue Coq-Héron, 5, à Paris.

Annonces Judiciaires.

ARRONDISSEMENT DE GOURDON.

Etude de M^e Maturé, avoué.

A la requête de M. Jean Joseph Louradour, propriétaire et domicilié au château de Mirandol, notification a été faite : 1^o à M. le Procureur impérial près le tribunal de Gourdon ; 2^o à M^{me} Marie-Amélie Maygneut ; 3^o à M. de Puyjalon, domicilié au lieu

de Gluges, du dépôt d'un acte fait au greffe du tribunal de Gourdon, par lequel le sieur de Puyjalon, fait vente au sieur Louradour, de l'entier domaine de Combes, au prix de 30,000 fr.

Etude de M^e Maturé, avoué.

La vente des biens dépendant de la succession de Pierre Daffon, aura lieu au tribunal de Figeac, le 23 février 1868. — 1^{er} lot 4000. — 2^e lot 5000. — 3^e lot 2000. — 4^e lot 600. — 5^e lot 150. — 6^e lot 1500. — 7^e lot 150. — 8^e lot 600. — 9^e lot 80 fr. — 10^e lot 3000. — 11^e lot 2000. — 12^e lot 2000 13^e lot 400. — 14^e lot 2000. — 15^e lot 1200 fr.

(Extrait du *Gourdonnais*, du 8^o Janvier).

ARRONDISSEMENT DE FIGEAC.

Etude de M^e Vival, avoué à Figeac.

La vente des biens saisis aux nommés Antoine et Jean Montrougié, aura lieu au tribunal de Figeac, le 6 mars prochain. — Mises à prix : 1^{er} lot 100. — 2^e lot 50. — 3^e lot 100. — 4^e lot 100. — 5^e lot 50. — 6^e lot 50. — 7^e lot 50 fr.

Le plan parcellaire des terrains à occuper pour le chemin vicinal ordinaire, de 1^{re} classe n^o 1, a été déposé le 1^{er} février, au secrétariat de la mairie de Labastide-du-Haut mont, où les intéressés pourront en prendre connaissance pendant huit jours.

(Extrait de *l'Echo du Quercy*, du 1^{er} février).

Etude de M^e Dusser, avoué à Figeac.

Par acte de Berthoumeux, huissier, Jeanne Montal, a formé contre Pierre Rochy, son mari une demande en séparation de biens.

(Extrait du *Mémorial de Figeac* du 30 janvier 1868).

Pour tous les extraits et article non signés A. Laytou.

CLARIFICATION DES VINS-PULVERINE D'APPERT

MARIAGE FACILE DES VINS DE DIFFÉRENTS CRUS.

L'opération est prompte, le succès infaillible. — Les lies ne remontent jamais et peuvent se reclarifier. — On peut expédier sur colle ; le vin s'éclaircit toujours chez le destinataire.

La **PULVERINE D'APPERT** ne **CLARIFIE** pas seulement, elle **BONIFIE**

C'EST 5 OU 10 CENTIMES par hectolitre, suivant l'état du vin. — Par 5 kilogram. et au-dessus, l'expédition franco, payable à 90 jours. à l'Usine, 75, rue de la Mare-Ménilmontant, Paris.

Produits pharmaceutiques approuvés par l'Académie impériale de Médecine

Chacun de ces produits est accompagné d'une instruction indiquant la manière de s'en servir

VIN DE QUINIUM D'ALFRED LABARRAQUE

Tonique et fébrifuge, il est propre à réparer l'épuisement des forces, soit partiel, soit général, et quelle qu'en soit la cause. Il convient surtout dans le traitement des fièvres paludéennes et de leurs suites.

Pour éviter les contrefaçons il faut s'assurer que les étiquettes portent la signature de l'inventeur

POUDRE DE ROGÉ
Purgatif aussi sur qu'agréable

Pour préparer soi-même la véritable limonade de Rogé au citrate de magnésie, il suffit de faire dissoudre un flacon de cette Poudre dans une bouteille d'eau. L'Académie a constaté que ce purgatif, le plus agréable de tous, est aussi efficace que l'eau de Sedlitz.

PERLES D'ETHER DU D^r CLERTAN

Moyen sûr d'administrer à doses fixes l'éther, dont l'usage est spécialement recommandé contre les migraines, les névralgies, les palpitations, les crampes d'estomac et toutes les douleurs qui proviennent d'une surexcitation nerveuse.

PASTILLES ET POUDRE DU D^r BELLOC

L'emploi de ce charbon spécial fait disparaître les pesanteurs d'estomac après le repas et rétablit les fonctions digestives ; il guérit la constipation, les indigestions et les maladies nerveuses de l'estomac et des intestins.

PILULES DE VALLET

Pour la guérison de la chlorose (pâles couleurs), de l'anémie, de la leucorrhée, pour fortifier les tempéraments faibles et lymphatiques, et pour tous les cas où les ferrugineux sont ordonnés par les médecins.

PHARMACIENS DÉPOSITAIRES : Cahors, Vinel ; — Figeac, Puel ; — Gourdon, Cabanès ; — Souillac, Planacassagne ; Labastide-Murat, Doumer.

GUERRE ! GUERRE !
au préjugé et à la routine



Nous offrons : 1^o aux malades des preuves sérieuses, 2^o aux médecins de contrôler nos expériences pour montrer que la **FARINE MEXICAINE** du doct. Benito del rio, de Mexico, est le spécifique sûr et commode pour guérir les **maladies de poitrine, bronchites chroniques, catarrhes pulmonaires, maladies des os, épuisement, pauvreté du sang et phthisie pulmonaire** jusqu'au deuxième degré. — Boîtes de 20 potages, 2 fr. 25 ; de 40, 4 fr. ; et de 80 p., 7 fr. — Franco par la poste.

CAFÉ HYGIÉNIQUE DE SANTÉ, souverain pour combattre les maladies des voies digestives, migraine et névralgies, recommandé aux personnes nerveuses. — 80 tasses pour 4 fr. 50. — **COLLIER WIATKA**, importation galvanique russe. Préservatif du croup et de la coqueluche, facilite la dentition et éloigne les vers chez les enfants. — Prix : 2 fr. franco par la poste. — Dépositaires généraux : R. BARLERIN et C^e, à Tarare (Rhône) ; PARIS, 10, galerie Vivienne ; LYON, 114, quai Pierre-Scize. — Dépôts : à Cahors, chez M. BURGALIERES fils, négociant, et dans toutes les principales pharmacies et épiceries.

A VENDRE

L'HOTEL DU PALAIS-NATIONAL
EN ENTIER OU A PARCELLES

S'adresser pour les renseignements, à M. Marcellin LACASSAGNE, qui en est le propriétaire.

On donnera toutes facilités pour le paiement.

PHOSPHATE DE FER

De LERAS, pharmacien, docteur ès-sciences.

Sous forme d'un liquide sans saveur, analogue à une eau minérale, ce médicament réunit les éléments constitutifs des os et du sang. C'est le plus rationnel des ferrugineux, aussi est-il adopté par l'élite des médecins. Il convient aux jeunes filles délicates dont le développement est difficile ou tardif ; aux dames qui souffrent de ces maux d'estomac intolérables, suscités par la chlorose, l'anémie, le travail mensuel ou la leucorrhée ; aux enfants d'une complexion pâle et délicate, et à toutes les personnes dont le sang est appauvri par les maladies. Efficacité, rapidité d'action, tolérance parfaite, pas de constipation ni d'action sur les dents ; tels sont les titres qui engagent Messieurs les médecins à le prescrire à leurs malades. — Dépôt à Cahors, dans les bonnes pharmacies.

VOITURES PUBLIQUES ET A VOLONTE

Le Sieur RAYMOND tient à la disposition du Public, dans son établissement, situé maison CAVIOLE, rue du Lycée, toutes Voitures de voyage et d'agrément. — PRIX MODÉRÉS.

SERVICE

DE CAHORS A ASSIER.
Départ de Cahors : 11 h. du soir.
Départ d'Assier : 4 h. après-midi ;
Arrivée à Cahors, à 6 heures soir.



Une des branches les plus intéressantes de la SCIENCE MÉDICALE
MISE A LA PORTEE DES GENS DU MONDE

Les trois ouvrages du D^r JOZAN, professeur spécial de pathologie uro-génitale :
1^o **Traité des Maladies des Voies urinaires de l'homme**, 12^e édit., 1 vol. de 1000 pages, enrichi de 504 fig. anatomiques.
2^o **Traité d'Epuisement prématuré**, quatrième édition, 1 volume de 626 pages.
3^o **Traité des Maladies des Femmes**, 4 volume de 700 pages, enrichi de 180 figures d'anatomie.
Chaque ouvrage, 5 fr. ; poste, 6 fr. double enveloppe. Chez l'auteur, D^r JOZAN, 182, rue Rivoli ; ANIERE, édit., 4, rue Dupuytren, et les princip. libraires. Avec ces ouvrages les malades peuvent se traiter eux-mêmes, et faire préparer les remèdes indiqués chez leur pharm. — Consult. de midi à 2 h., et par corresp. (Aff.)

POSTE AUX CHEVAUX

M. ANDRAL, Voiturier, a l'honneur d'informer les personnes qui sont dans l'usage de se servir de Voitures volonté, qu'elles trouveront chez lui, Poste aux chevaux, Galerie Audouy, toute sorte de Voitures d'agrément, à des prix modérés. Toutes ses voitures sont remises à neuf.



La Ouate ANTI-RHUMATISMALE

du D^r Pattison soulage instantanément et guérit radicalement la Goutte et Rhumatismes de toute sorte, mal aux dents, lombagos, irritations de poitrine, et maux de gorge. En rouleaux à 2 fr. et à 4 fr. Dépôt à Cahors, chez M. Vinel, Pharmacien.

A VENDRE

POUR CAUSE DE MALADIE UN ETUDE D'AVOUE Près le Tribunal de 1^{re} Instance de Gourdon (Lot). S'adresser à M. Bruny, président de la Chambre des ayués, à Gourdon, qui en est le titulaire.

YEUX POMMADE ANTI-OPHTHALMIQUE de la Veuve Farnier de St-André de Bordeaux, seul remède contre les maladies des yeux et des paupières, autorisé par décret impérial. Exiger : Pot en faïence, papier blanc, cachet rouge, initiales V. F. Signature : *Chambrier*

Guérison RADICALE des Hernies

ou DESCENTES. Rendait inutile les bandages et les pessaires, méthode de PIERRE SIMON. 40 ans de succès. Envoi franco de prospectus. S'adresser à MM. BEZOU-SIMON et DESCAMPS-SIMON, bandagistes-herniaires, à Saumur (Maine-et-Loire), élèves, gendres et successeurs de feu Pierre Simon. (Affran-chir).

Seul admis à l'Exposition universelle de 1867



MASTIC LHOMME-LEFORT
Reconnu le meilleur par tous les horticulteurs
POUR GREFFER A FROID
et cicatriser les plaies DES ARBRES ET ARBUSTES

(s'applique avec un couteau ou une spatule). EMPLOYÉ DANS LES PÉPINIÈRES IMPÉRIALES ET ROYALES FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES. Fabrique, rue de Paris, 162, à Belleville-Paris. A Cahors, Vinel, négociant ; Souillac, Fumal ; Figeac, Puzenac ; Puy-l'Évêque, Darnis, quincaillier ; Lacapelle-Marival, Granié.

1868

CALENDRIER
DU DÉPARTEMENT
DU LOT

ÉDITÉ PAR A. LAYTOU



EN VENTE, A CAHORS,

Chez MM. Calmette, Bourion Crayssac, Godinaud, Bourges, Castanet. A FIGEAC, M. Delbos. A GOURDON, MM. Dauriac et Lacambre.

Le propriétaire-gérant : A. LAYTOU.